

WELCOME

RENDONS
NOS UNIVERSITÉS,
HAUTES ÉCOLES ET
ÉCOLES SUPÉRIEURES
DES ARTS
HOSPITALIÈRES



2

**LÀ OÙ LES
MIGRANTS
SONT DES**

**MEMBRES DE LA
COMMUNAUTÉ**

**COMME LES
AUTRES**



QU'EST-CE QU'UNE UNIVERSITÉ, UNE HAUTE ÉCOLE ET UNE ÉCOLE SUPÉRIEURE DES ARTS HOSPITALIÈRE?

Une Université, une Haute École et une École supérieure des Arts hospitalière est un établissement d'enseignement supérieur qui s'engage par le biais d'une motion adoptée dans les instances en faveur des personnes migrantes au sens large et en particulier des demandeurs·ses d'asile, réfugié·e·s¹, étudiant·es dans le cadre d'un programme de coopération et personnes sans papiers.

Cette motion engage toute la communauté d'enseignement supérieur dans une démarche d'accueil, d'hospitalité et de valorisation des initiatives portées par les membres de la communauté.

L'idée de cette motion est d'améliorer la condition des personnes migrantes, de valoriser l'engagement institutionnel et celui des membres de la communauté², et d'afficher cet engagement d'un enseignement supérieur en faveur de l'hospitalité dans la société.

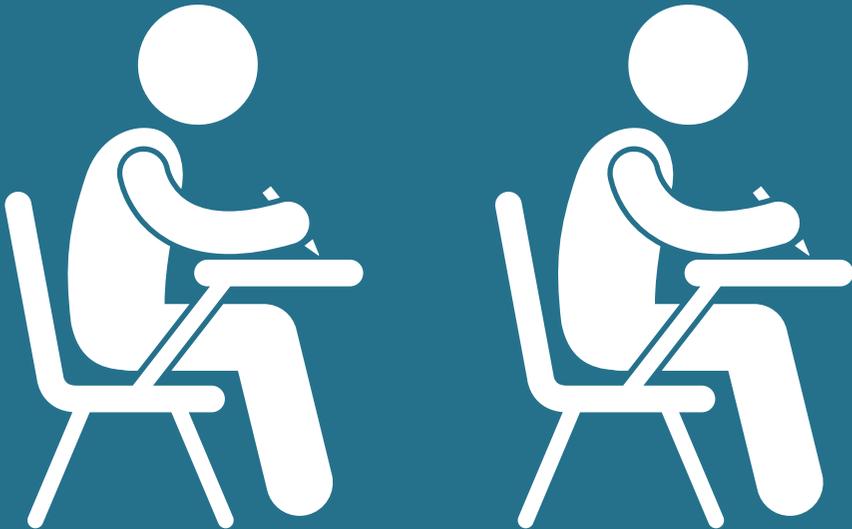


1. Ainsi que les personnes bénéficiant de la protection subsidiaire

2. L'expression « communauté » utilisée dans ce guide comprend les communautés des universités, des hautes écoles et des écoles supérieures des arts. On englobe tant la communauté étudiante, académique, scientifique que le personnel administratif, technique, et ouvrier. Pour ne pas alourdir le texte, nous utilisons l'expression de « communauté ».

4

POURQUOI EST-CE **IMPORTANT?**



L'enseignement supérieur n'est pas étanche à ce qu'il se passe dans la société, et le service à cette société est même l'une de ses trois missions fondamentales³. Dans toute l'Europe, des citoyennes et citoyens se mobilisent pour défendre un avenir commun où les migrant·e·s ont leur place, où la peur et le repli sur soi ne constituent pas l'unique horizon et où solidarité rime avec rencontres, partage, et dignité.

Depuis 2017, les citoyens, villes et communes s'engagent dans la campagne «[Communes Hospitalières](#)». Il est maintenant temps d'élargir le mouvement aux universités, hautes écoles et écoles supérieures des arts.

Lancée par une coalition d'organisations dont la FEF, le CNCD-11.11.11, les ONG universitaires (UniverSud, ULB Coopération, AGD, Louvain Coopération, la FUCID) le CIRE, Amnesty International Belgique Francophone ainsi que les syndicats et d'autres associations, la campagne a pour objectif d'amener l'ensemble de la communauté d'un établissement d'enseignement supérieur à s'impliquer et à se mobiliser pour les migrant·e·s.

Les établissements d'enseignement supérieur sont des acteurs sociétaux et remplissent des missions de service public. Ces derniers bénéficient d'une autonomie académique et pédagogique importante. Leurs missions sont les suivantes : l'enseignement, la recherche et le service à la collectivité. Dans l'exercice de chacune de ces missions, les institutions peuvent s'engager afin d'offrir un meilleur accueil.

Il s'agira de valoriser, faire connaître, et amplifier les démarches qui se font déjà dans les établissements, et de mener une réflexion large avec l'ensemble de la communauté sur cet enjeu de société qui nous concernent toutes et tous. Nous sommes persuadés que les universités, hautes écoles et écoles supérieures des arts y seront sensibles car l'enseignement est un vecteur d'émancipation, un lieu d'échanges de savoirs et un espace de rencontres et d'expression des différences.

3. Art. 2 du décret dit « Paysage », comme dans la DPC

6

COMMENT S'ENGAGER DANS CETTE CAMPAGNE ?



SENSIBILISER

Des outils, ainsi que les contacts des différentes organisations sont à votre disposition sur www.universitehospitaliere.be.

Pour sensibiliser, vous pouvez :

- Placer les affiches de la campagne sur votre campus, dans les lieux fréquentés de votre établissement
- Distribuer les autocollants mis à votre disposition autour de vous
- Organiser un débat ou une action sur les migrations
- Inviter à s'exprimer des chercheuses et chercheurs sur le sujet
- Visibiliser les initiatives citoyennes
- Vous mobiliser pour soutenir des initiatives concrètes de solidarité comme les nombreuses plateformes citoyennes

INTERPELLER

Nous vous proposons de constituer ou rejoindre un groupe actif au niveau de votre établissement qui a envie de se lancer dans la campagne. Ces groupes peuvent intégrer les différents corps de la communauté pour s'assurer que l'accueil des personnes migrantes prenne en compte toutes les dimensions comme celles de l'accès aux études, de l'accueil administratif ainsi que les situations particulières des chercheurs et académiques.

Pour interpeller, vous pouvez :

- Créer ou rejoindre un groupe actif sur votre campus afin d'interpeller les instances. Vous trouverez sur le site internet une carte des groupes déjà actifs, ou les contacts pour en créer.
- Écrire une proposition de motion adaptée au contexte de l'établissement et qui reprenne des initiatives positives déjà lancées comme des propositions de nouvelles actions à mener ensemble. Les différentes motions proposées dans les autres établissements se trouveront sur le site internet.
- Suivre la mise en place des engagements pris au niveau de votre établissement

DEVENIR HOSPITALIÈRE:

QUELS ENGAGEMENTS
POUR MON UNIVERSITÉ,
MA HAUTE ÉCOLE
OU MON ÉCOLE
SUPÉRIEURE DES ARTS?



Les engagements que nous proposons reprennent différents éléments qui peuvent être développés dans une institution d'enseignement supérieur. Parfois, elles sont déjà mises en place. Ces dynamiques existantes et positives sont à valoriser, à côté d'éléments nouveaux qui pourraient permettre d'améliorer encore l'accueil réalisé. Les engagements que nous reprenons dans ce guide de campagne doivent être adaptés à la réalité de votre établissement.

4 ENGAGEMENTS

- Faciliter l'accès aux études des personnes migrantes
- Soutenir la participation des migrant·e·s pendant leur parcours académique
- Sensibiliser la communauté
- Agir en tant qu'acteur dans la société



1. FACILITER L'ACCÈS AUX ÉTUDES DES PERSONNES MIGRANTES

1.1 FACILITER L'ACCÈS ADMINISTRATIF

- Proposer un accès à une information claire, détaillée et multilingue sur le site internet et/ou via une brochure : par exemple, faire un onglet spécifique qui centralise toute l'information disponible sur les conditions d'accès aux études et les initiatives en place en matière d'accueil
- Centraliser et communiquer une information sur les procédures d'inscription, les conditions d'accès aux études, les bourses, les fonds disponibles
- Maintenir ou soutenir la gratuité des examens d'admission aux études supérieures (on vise via cet engagement les examens d'admission prévus en l'absence d'un CESS - certificat du secondaire supérieur – ou prévus pour permettre l'inscription de tous les candidats étudiants, qu'ils soient migrants ou pas, à certaines filières d'études supérieures, notamment ESA)
- Supprimer – ou à minima en instaurer ou en maintenir la gratuité – l'examen de maîtrise suffisante de la langue française⁴
- Maintenir ou mettre en place la gratuité des cours suivis par les élèves libres dans la limite des possibilités de l'institution⁵
- Maintenir ou soutenir une formation spécifique du personnel chargé des inscriptions sur le droit de l'enseignement supérieur, en y incluant les questions liées aux catégories de migrants

4. Article 107 du décret paysage

5. Actuellement, les recteurs se sont engagés pour 2017 à la gratuité de l'inscription en tant qu'élève libre à un certain nombre d'unités d'enseignement (en général 3, semble-il) pour les demandeurs d'asile, réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire. On demande de maintenir cette mesure au delà de 2017-2018 et de l'étendre aux sans-papiers tout en augmentant le nombre d'unités d'enseignement.

- Soutenir les services spécifiques d'accueil aux étudiant·es étrangers et renforcer les effectifs pour pouvoir les accompagner correctement⁶
- Faire preuve de souplesse lors des demandes de documents dans le cadre des procédures d'admission et d'inscription, car ces documents représentent un coût lorsqu'ils doivent être certifiés conformes⁷
- Sensibiliser les instances académiques chargées de statuer sur un refus d'inscription aux spécificités des statuts des (entre autres par exemple les systèmes de cotations existants à l'étranger)
- Ne pas lier le titre de séjour en Belgique avec l'accès aux études, maintenir l'accès aux études pour les sans-papiers en ne demandant que des documents prouvant l'identité de la personne,
- Garantir la « sécurité » des personnes sans-papiers au sein de l'enceinte scolaire afin qu'aucune arrestation n'y soit possible
- Permettre au personnel des inscriptions – en mettant à leur disposition les ressources et le matériel nécessaire – de maintenir un contact humain et une communication fluide et respectueuse des personnes
- Promouvoir, en tant qu'établissement d'enseignement du supérieur, auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles, une révision du système d'équivalence de diplômes, en faveur d'un assouplissement des conditions d'octroi ainsi que d'une gratuité de la procédure, mais aussi d'un traitement équitable entre les différentes nationalités et d'une plus grande transparence dans les décisions prises
- Réaliser et promouvoir une reconnaissance des équivalences de diplôme tout au long de l'année avec un soutien pour les frais de traductions

6. Les services d'accueil incluent dans le cadre de notre campagne les services d'inscription, les services sociaux, les welcome desk, les services d'accueil des étudiants boursiers ou des initiatives étudiantes.

7. Dans le respect de la protection des données personnelles, des procédures pourraient être imaginées pour faciliter soit le transfert de documents soit l'information de l'existence des documents.

- Organiser un programme particulier centré sur l'acquisition du français et offrant un appui administratif qui intègre aussi la possibilité d'être auditeur/élève libre comme cela se fait déjà dans certains établissements⁸
- Élargir le spectre des documents permettant un accès aux études supérieures, dans le cas où le·la candidat·e étudiant·e serait dans l'incapacité matérielle de fournir les documents certifiés
- Promouvoir l'accès aux visas étudiants auprès du gouvernement belge pour les étudiant·e·s réfugié·e·s n'ayant pas la possibilité de poursuivre leur cursus dans le pays-tiers où ils ont trouvé refuge

1.2 FACILITER L'ACCÈS FINANCIER:

- Lutter contre la précarité estudiantine en renforçant les mécanismes d'aide financière pour les étudiant·e·s, qu'ils soient étranger·e·s ou pas
- Faciliter l'accès aux services sociaux pour les étudiant·e·s étranger·e·s
- Augmenter le nombre et l'accès à des bourses couvrant les frais scolaires et connexes (logement, transport, visa...) pour les candidat·e·s étudiant·e·s réfugié·e·s installé·e·s en Belgique ou dans un pays-tiers
- À minima, considérer de manière générale en termes de coûts d'accès aux études qu'un étudiant égale un étudiant, quelle que soit sa nationalité d'origine⁹ et quel que soit son statut de séjour
- Permettre un accompagnement personnalisé des étudiants migrants par le service social, ou service de guidance universitaire en étroite collaboration avec le personnel enseignant et les initiatives étudiantes

8. Sans prétendre à l'exhaustivité, voici les universités dont lesquelles nous avons eu connaissance que cela se pratiquait: UCL, ULB, UMon, UNamur, etc

9. Ainsi, un étudiant étranger hors UE peut se retrouver à payer 12.000 euros pour son inscription aux études supérieures.

2. SOUTENIR LA PARTICIPATION DES MIGRANT·E·S PENDANT LEUR PARCOURS ACADÉMIQUE

- Assurer des cours, tables de discussion, animations culturelles en français pour les migrant·e·s et penser à la gratuité pour celles et ceux qui ne peuvent le financer
- Systématiser des séances d'accueil ainsi que les préparations aux départs pour les étudiants comme pour le personnel académique concerné
- Soutenir les activités de rencontres entre étudiant·e·s en renforçant la mixité culturelle et sociale via des activités de convivialité
- Favoriser et élargir la mise en place de réseaux de doctorant·e·s du Sud soutenu par l'université afin de renforcer leur accès et leur partage de savoirs (par exemple, faciliter l'accès aux bibliothèques)
- Favoriser l'accès aux logements dignes – que ce soit via les foyers internationaux, les logements assurés par les institutions d'enseignement, les logements privés – en soutenant la mixité sociale et culturelle
- S'assurer qu'aucun logement de l'établissement ne soit vide, et si c'est le cas, mettre en place une politique pour s'assurer de son utilisation effective
- Donner l'accès dans un premier temps comme élève libre, en donnant l'accès aux bibliothèques et aux services d'aide aux étudiant·e·s pour les résidents des centres accueillant les demandeurs d'asile afin dans un avenir proche de les accompagner vers une entrée effective dans les études
- Soutenir et promouvoir par tous les canaux de communication les initiatives de jumelage/tandems avec des membres du personnel, des alumni, des étudiants, en collaborant par exemple avec des services extérieurs
- Offrir un encadrement et des formations basés sur le respect mutuel pour les jumelages/tandems

- Valoriser l'engagement citoyen de façon académique au sein de programme annuel des études: par exemple, intégrer dans la formation académique l'engagement citoyen comme unité d'enseignement ou activité d'apprentissage; intégrer les modalités d'engagement comme stages reconnus dans le cursus académique; soutenir le tandem entre autres via l'octroi de crédits citoyenneté
- Permettre à tout·e étudiant·e régulièrement inscrit de pouvoir participer aux échanges Erasmus, qu'ils soient réfugiés ou apatrides.
- Valoriser les savoirs et expériences des étudiant·e-s, chercheurs·ses du Sud en encourageant l'organisation de « cours méfis »¹⁰
- Favoriser un espace d'échanges avec les personnes migrantes actives dans la communauté en leur permettant de s'exprimer sur leur parcours, les opportunités et les difficultés rencontrées.

3. **SENSIBILISER LA COMMUNAUTÉ**

- Sensibiliser l'ensemble de la communauté à l'interculturalité et l'accueil des migrants en s'appuyant sur l'expertise développée par les centres de recherches ou associations qui travaillent sur les migrations, sans se limiter aux sciences humaines¹¹
- Soutenir et stimuler les engagements citoyens et de solidarité des étudiant·e-s, par exemple en augmentant l'accès aux infrastructures ou en visibilisant mieux les fonds disponibles
- Intégrer les éléments liés au fait de se déclarer « Université, Haute École et École Supérieure des Arts Hospitalière » dans la charte de valeurs ainsi que dans les grands moments académiques
- Maintenir et valoriser l'offre pédagogique sur les migrations, en utilisant les résultats de recherche produits sur ce sujet
- Mettre en place en partenariat avec les ONG universitaires et/ou les acteurs présents sur le campus des journées de la coopération qui mettent en valeur les savoirs des étudiant·e-s et chercheurs/ses du Sud

- Valoriser les résultats des recherches produites par les personnes migrantes (doctorat, recherches,..)
- Prendre en compte les dimensions des migrations dans les événements académiques et symboliques en rappelant l'importance de l'hospitalité, le fait que les mouvements de population font partie de l'histoire de l'humanité et que les migrations sont productrices de richesses intellectuelles
- Soutenir les débats sur les migrations au sein de l'université, en autres en invitant des initiatives de solidarité
- Être attentif dans sa communication interne et externe représentée à la diversité tant d'origine, de genre présente dans les établissements.
- Adopter une ligne de communication qui représente les valeurs des établissements hospitaliers et qui de facto exclut les propos racistes, xénophobes et antisémites dans le respect de la loi de 1981
- Promouvoir une politique interne qui lutte efficacement contre les discriminations à l'embauche
- Organiser à la suite du vote de la motion une journée valorisant l'engagement et les savoirs des migrant·e·s et touchant l'ensemble de la communauté
- Communiquer la motion vers la communauté et vers l'extérieur entre autres via les médias
- Être en lien avec la commune d'implantation et soutenir une démarche de commune hospitalière
- Promouvoir l'accès aux études en étant proactifs dans les communications et collaborations avec les institutions d'aide sociale (par exemple, réunions communes, sensibilisations,...)

10. Il s'agit d'une séance de cours, aux heures et lieux habituels, à l'occasion de laquelle le titulaire du cours invite un·e intervenant·e (professeur, doctorant·e, étudiant·e de 3^{ème} cycle, professionnel de la coopération) originaire d'un pays du Sud.

11. Un exemple se réalise à l'UNamur où la FUCID organise tous les jeudis un midi thématique.

4. AGIR EN TANT QU'ACTEUR DANS LA SOCIÉTÉ

- Dans le cas d'interpellation d'un mouvement social, l'université/ haute école s'engage à mettre en place un accueil constructif entre autres en mettant à disposition des locaux et infrastructures non utilisées ou partiellement utilisées (infrastructures sportives, salles de cours,...)

Les Universités, Hautes Écoles et Écoles Supérieures des Arts peuvent jouer un rôle majeur :

- pour soutenir la possibilité que des étudiant·e·s, chercheur/ses vivant dans des camps de réfugié·e·s puissent obtenir un visa humanitaire et puissent poursuivre leurs études
- pour soutenir auprès de Fédération Wallonie-Bruxelles la nécessité d'un soutien financier et l'assouplissement des conditions d'équivalence des diplômes

LEXIQUE

Personne migrante

Toute personne qui quitte son pays pour arriver sur un autre territoire de manière volontaire ou forcée.

Demandeur/se d'asile

Personne qui a fui son pays d'origine en quête d'une protection internationale mais qui n'a pas encore obtenu le statut de réfugié.

Réfugié-e

Personne qui a fui son pays d'origine et qui a obtenu une protection internationale.

Personne sans-papier

Personne qui n'a pas ou plus de titre de séjour valable en Belgique

Apatride

Personne qui est dépourvue de nationalité, qu'aucun Etat ne reconnaît comme son ressortissant.



BESOIN D'AIDE ?

QUELQUES CONTACTS

Les Universités, Hautes Écoles et Écoles Supérieures des Arts Hospitalières sont portées par une coalition d'organisations et de citoyens. Contactez-les pour vous accompagner dans vos démarches.

CNCD-11.11.11

<http://www.cncd.be>

Pour contacter les bureaux régionaux :

Bureau Hainaut : hainaut@cncd.be

Bureau Namur : namur@cncd.be

Bureau Luxembourg : luxembourg@cncd.be

Bureau Liège : liege@cncd.be

Bureau Bruxelles : bruxelles@cncd.be

Bureau Brabant Wallon : brabantwallon@cncd.be

FEF – Fédération des Étudiants Francophones

<http://fef.be/>

contact@fef.be

Ou les contacts sur les régions, voir sur

<http://fef.be/responsables-regionales>

ONG universitaires

ULB Coopération : <http://ulb-cooperation.org>

ADG – Gembloux : <https://www.ong-adg.be>

Louvain Coopération : <https://www.louvaincooperation.org>

FUCID : <http://www.fucid.be>

CIRÉ

<http://www.cire.be>

Pour contacter le CIRÉ :

cire@cire.be



POUR PLUS D'INFORMATIONS: WWW.UNIVERSITEHOSPITALIERE.BE

VOUS POUVEZ AUSSI Y COMMANDER GRATUITEMENT
VOS AFFICHES, KITS ET AUTOCOLLANTS.

 Rejoignez-nous sur notre groupe Facebook



Avec le soutien de :



Éditeur responsable: Arnaud Zacharie, 9 Quai du commerce, 1000 Bruxelles